Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260320-24_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 24/26

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 16 mars 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 15
Présents : M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Gwendolyne BOULOT, Mme Nadia CHEKKAT, M. Jean-François CLAIRON, M. Lucien COMBES, M. Ronan COUDRAIS, M. Jean-François COUROUSSE, Mme Elodie HAMON, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, Mme Sylvie MONNIER, M. Alain MOREL, M. Yves PAPAIL, Mme Florence PAVOINE
Pouvoir : Solédane DEGLI-ESPOSTI à Sylvie MONNIER, Véronique BOUGEARD à Ronan COUDRAIS
Secrétaire de séance : Sylvie MONNIER

****

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONTRAT DE BAIL DU BATIMENT MULTI-SERVICES

Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire, annonce au conseil municipal que les travaux du bâtiment multi-services sont presque terminés. Afin de préparer l'ouverture du bâtiment, il convient de conclure avec les futurs occupants un contrat de bail professionnel.

Le sujet avait été abordé lors du conseil municipal en date du 19 avril 2024 puis confirmé lors du conseil municipal du 26 septembre 2026 où un prix plafond de 6 €/m² TTC avait été validé.

Cependant le contrat n'a pas été signé avant le changement de mandature.

Il conviendrait donc que le conseil municipal nouvellement élu autorise le Maire à signer un bail pour l'occupation du local boulangerie du bâtiment multi-services situé au 4b rue de Chateaubriant.

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer un bail d'occupation du local commercial situé au 4b rue de Chateaubriant pour un montant de 6€ TTC / m².

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 25 mars 2026
- De l'affichage le : 25 mars 2026